



Taux réduits de cotisations sociales pour les auto-entrepreneurs DOM

- 1 –les nouveaux textes prévoyant ces taux réduits spécifiques dans les DOM
- 2 –impact sur le calcul des cotisations sociales des auto-entrepreneurs
- 3 –exemple d'application



1 – Mise en place de taux réduits spécifiques pour le calcul des cotisations sociales des autoentrepreneurs des DOM: les textes

- Le régime micro social applicable aux auto-entrepreneurs a fait l'objet d'une adaptation , pour prendre en compte les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les travailleurs indépendants dans les DOM.
- Les autoentrepreneurs dans les dom bénéficient de l'exonération de début d'activité pendant les 24 premiers mois
- À partir du 25^e mois d'activité , le taux forfaitaire applicable dans les DOM est fixé à **2/3 du taux de droit commun du micro-social.**
- Les nouveaux textes :
 1. Décret 2009-1571 du 16/12/2009
 2. Circulaire RSI N° 2010-003 du 08/01/2010



2 – rappels: Le régime micro social est obligatoire pour l'auto-entrepreneur

■ de quoi s'agit-il?

- Pour bénéficier du statut d'auto-entrepreneur, les entrepreneurs individuels soumis au régime micro-BIC ou micro-BNC doivent obligatoirement opter pour le régime micro-social.
- L'auto-entrepreneur verse chaque trimestre par prélèvement automatique un montant forfaitaire libérateur des cotisations et contributions sociales, qui sont calculées par application d'un taux fixe au Chiffre d'affaires encaissé ou aux recettes encaissées.

3 – régime du micro social et fiscal: Rappel des taux de prélèvements de droit commun

REGIME MICRO SOCIAL ET FISCAL	Seuil de chiffre d'affaires	Taux Micro social	Prélèvement fiscal IR	TOTAL
Micro BIC: activité vente de marchandises ou fourniture logement	80 000€	12%	1%	13%
Micro BIC services	32 000€	21,3%	1,7%	23%
Micro-BNC relevant du RSI	32 000€	21,3%	2,2%	23,5%
activités libérales BNC relevant de la CIPAV	32 000€	18,3%	2,2%	20,5%

Ketty VALMORIN
Expert-Comptable

4 – taux réduits applicables pour le calcul du régime du micro social dans les DOM

REGIME MICRO SOCIAL DANS LES DOM	Seuil de chiffre d'affaires	24 premiers mois	À partir du 25 ^e mois
Micro BIC: activité vente de march ou fourniture logement	80 000€	exonération totale	8%
Micro BIC services	32 000€	Exonération totale	14,2%
Micro-BNC relevant du RSI	32 000€	Exonération totale	14,2%
activités libérales BNC relevant de la CIPAV	32 000€	6,1%	12,2%

Ketty VALMORIN
Expert-Comptable

5 – Exemple d'application: comparatif auto- entrepreneur DOM et micro BIC DOM

- Comparatif des charges sociales et fiscales d'un entrepreneur individuel installé en Guadeloupe , selon les 2 régimes suivants:
 - régime d'auto-entrepreneur DOM
 - Régime Micro-bic DOM
- Son activité, la vente de bijoux lui a permis de réaliser un CA de 50 000€ en 2008. Ses charges réelles 2008 hors charges sociales se sont élevées à 30 000€ (achat des bijoux, des emballages, frais de déplacements, publicité, loyer, assurance, téléphone, etc ...).
- A-t-il intérêt à choisir le statut d'auto-entrepreneur, ou à rester en micro-bic?

5 – Exemple d'application: comparatif auto-entrepreneur DOM et micro BIC DOM

COMPARATIF DES REGIMES	BASES CALCUL	Charges sociales	prélt fiscal IR	TOTAL
régime auto-entrepreneur avec taux spécifiques DOM	50 000€	8% CA= 4 000€	1% CA = 500€	4 500€
Micro BIC Vente de marchandises (revenu fiscal égal à CA moins 71%)	Revenu fiscal = 14 500€	22,5% Revenu= 3 262€ avec abatt DOM	501€	3 763€